

Le vice-président

Mobilités, Transports scolaires, Intermodalité, Infrastructures

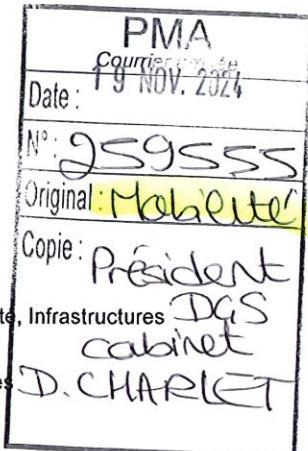
Direction des Mobilités et des Infrastructures

Gabriel VATHONNE

Tél : 03 63 64 21 57

gabriel.vathonne@bourgognefranchecomte.fr

Référence courrier : D436



Dijon, le 14 NOV. 2024

MONSIEUR CHARLES DEMOUGE

PRESIDENT

PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

8 AVENUE DES ALLIES

BP 98407

25208 MONTBELIARD CEDEX

Objet : Plan de Mobilité Pays de Montbéliard

Agglomération – COPIL Phase 2 Actions

Monsieur le Président,

Charles

Je vous remercie pour l'invitation au COPIL pour la révision du Plan de Mobilité du Pays de Montbéliard Agglomération, qui a eu lieu le 03/04/2024, portant sur la phase 2 avec l'orientation et la définition du plan d'actions. Les services de la Région se sont rendus disponibles pour ce COPIL auquel je ne pouvais assister.

Votre plan d'action est globalement à la fois ambitieux et réaliste. Les effets sur l'environnement suivent la trajectoire impulsée par la Région Bourgogne-Franche-Comté avec les décroissances prévues dans le SRADDET pour la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre et de polluants. Cependant, certains points du plan d'actions méritent des précisions et des éléments de recadrage.

A Propos de l'action 6 : Favoriser l'utilisation du train, 26 allers-retours TER sont actuellement proposés entre Belfort et Montbéliard au cadencement à la demi-heure sur une large partie de la journée, à l'heure sur la frange creuse de la journée et avec deux creux de desserte dans chaque sens, ciblés dans le plan d'actions de PMA. La Région en collaboration avec les autorités métropolitaines locales est favorable à l'étude d'évolutions de desserte sur l'étoile de Belfort dans le cadre des travaux à engager sur le SERM.

Concernant l'ouverture de nouvelles haltes ferroviaires sur le périmètre de l'agglomération de Montbéliard, la Région ne porte pour l'heure aucun projet de ce type. Enfin, l'ajout de nouvelles haltes n'est pas neutre sur l'exploitation ferroviaire avec l'allongement des temps de parcours et de probables difficultés pour effectuer les rotations sur Belfort, ce qui pourrait demander du matériel supplémentaire pour réaliser l'offre de transport révisée.

Ensuite, la vision de la Région concernant le Pass'OK est opposée à ce qui figure dans l'actuel plan d'action. Il n'est pas question d'élargir la cible du Pass'OK en y ajoutant de nouveaux tarifs par catégorie d'usagers, ni de proposer un titre unitaire valable 1h30. Par ailleurs, un courrier vous a été envoyé en décembre 2023 afin de vous informer de la volonté de la Région de faire évoluer le Pass'OK dont les conditions ne nous conviennent plus. Un travail est en cours entre les services de la Région et SNCF afin de vous proposer plusieurs hypothèses d'évolution du Pass'OK. Mes services reviendront vers vos équipes prochainement afin de vous les présenter.

Au sujet de l'action 7 : développer des nouveaux nœuds d'intermodalité, le compte-rendu transmis résume bien la situation. A ce jour et après 2 ans de négociations avec la Ville de Montbéliard et en accord avec la DREAL, aucune nouvelle démarche ne sera initiée pour une

solution d'abri vélo en gare de Montbéliard. Toutefois, la Région reste ouverte à la discussion si la Ville souhaite implanter un stationnement sécurisé en gare.

Les actions 12 et 13 portent sur le covoiturage, avec les aires et les lignes de covoiturage respectivement. La Région ne s'oppose pas à l'implantation d'aires locales, mais il faut qu'il y ait une cohérence avec le schéma régional (à proximité des axes routiers du RRIR). Parmi les aires identifiées par le Plan de Mobilité, une seule est référencée dans le schéma régional (Noirefontaine), pour celle-ci, les préconisations du schéma doivent être respectées. Pour l'instant, votre territoire est associé à l'application Karos via le service EvolitY Covoiturage. Or, la Région a lancé l'application Mobigo Covoiturage en s'associant à Mobicoop afin de créer un outil régional et gratuit pour toute la Bourgogne-Franche-Comté. Dans ce cadre, il sera impossible de financer une ligne de covoiturage sur votre territoire sachant que ce n'est pas l'application régionale qui serait utilisée.

Pour le sujet IRVE avec l'action 15 du Plan de Mobilité, les collectivités qui ont la compétence IRVE doivent se rapprocher du syndicat d'énergie 25, qui a déposé un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) en juin 2023 à la Préfecture et qui a été validé. Ce SDIRVE vient décliner le Schéma de Cohérence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SCIRVE) élaboré par la Région et adopté en juin 2023, dont l'objectif est d'avoir un maillage cohérent à l'échelle du territoire régional. Par ailleurs, le SCIRVE a permis de mettre en lumière la cohérence d'une compétence IRVE à l'échelle départementale, afin de pouvoir adapter plus facilement le déploiement des bornes IRVE.

Je souhaitais vous apporter ces éléments et je partage votre position visant à agir sur le sujet de la mobilité pour diminuer l'autosolisme et diminuer l'impact de chaque trajet sur l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à toi,
Michel NEUGNOT